



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2087

FEB - 7 1985

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Dresser Canada Inc.
Dresser Wayne Division
6688 Kitimat Road
Mississauga, Ontario (L5N 1P8)

for the following device type(s):

TYPE OF DEVICE/ TYPE D'APPAREIL:

Electronic Blending Dispensers/Distributeurs électroniques, à mélange.

MODEL DESIGNATION(S)/ DESIGNATION(S) DES MODÈLES:

MDL-374-1lb/19 single/simple
MDL-375-1lb/19 double/jumelé

AVIS D'APPROBATION

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

pour les types d'appareils suivants:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Petroleum Equipment Division
Dresser Industries Inc.
124 West College Avenue
P.O. Box 1859
Salisbury, Maryland, USA 21801

RATING-CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

9 to/à 68 LPM

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These electronic blending dispensers can deliver up to 2 different blends of gasoline and alcohol or gasoline only.

<u>PRODUCT/produit</u>	<u>LABEL/étiquette</u>
Gasoline (unleaded)/Essence sans plomb	"UNLEADED"
94% gasoline-6% alcohol (methanol plus cosolvent)/	"M-5 BLEND"
94% essence-6% alcool (méthanol plus cosolvant)	
89% gasoline-11% alcohol (methanol plus cosolvent)/	"M-10 BLEND"
89% essence-11% alcool (méthanol plus cosolvant)	

Each blend has a display board which shows its unit price. Touch switches which allow the customer to choose any one of these 2 different blends of gasoline/alcohol or gasoline only.

They utilize the same electronic register/computer components as the electronic dispensers on S.WA-2008. In addition, these blend models include the same blend valve as in all mechanical Wayne Blend-O-Matic dispensers on S.WA-515, 556 and 558, excepting that the blend valve is electronically controlled.

The gasoline is delivered through two side by side standard hoses coupled with an adapter to a single nozzle.

Both models can operate on a stand-alone basis or with the Spenco Decade 2400 Management Control System Console.

A key switch is used to select the 100% alcohol meter restricted for inspection and verification only.

Use in trade is permitted for the purposes of dispensing, measuring and establishing a charge for gasoline or blends of gasoline/alcohol in the retail trade.

NOTE: Previously covered by S.WA-T2087 dated September 11, 1984.

Ces distributeurs électroniques à mélange peuvent livrer jusqu'à 2 différents mélanges d'essence et d'alcool ou de l'essence, seulement.

Chaque sélecteur de mélange a son tableau d'affichage donnant le prix unitaire. Un commutateur par touche permet au consommateur de choisir n'importe lequel des 2 sélections de mélanges d'essence/alcool ou de l'essence, seulement.

Ils sont équipés des même enregistreurs/calculateurs électroniques que ceux installés sur les distributeurs électroniques approuvés sur le S.WA-2008. Outre ceci, ces modèles mélangeurs comprennent les même vannes à mélange tel que celles installés sur les distributeurs mécaniques Wayne Blend-O-Matic approuvés sur les S.WA-515, 556 et 558, exception faite que la valve pour mélange est contrôlée électroniquement.

L'essence est livrée par deux boyaux réguliers adjacents adaptés à un pistolet distributeur d'essence régulier.

Les deux modèles peuvent fonctionner de manière autonome ou comme distributeur libre-service avec un pupitre de commande Spenco Decade 2400 Système de Contrôle de Gestion.

Un commutateur à clé est utilisé pour sélectionner le compteur à 100% d'alcool, restreint pour l'inspection et la vérification, seulement.

L'utilisation commerciale est autorisée aux fins de distribution, de mesure et de facturation pour la vente au détail de l'essence ou de mélange d'essence/alcool.

REMARQUE: Antérieurement couvert par S.WA-T2087 en date du 11 septembre 1984.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

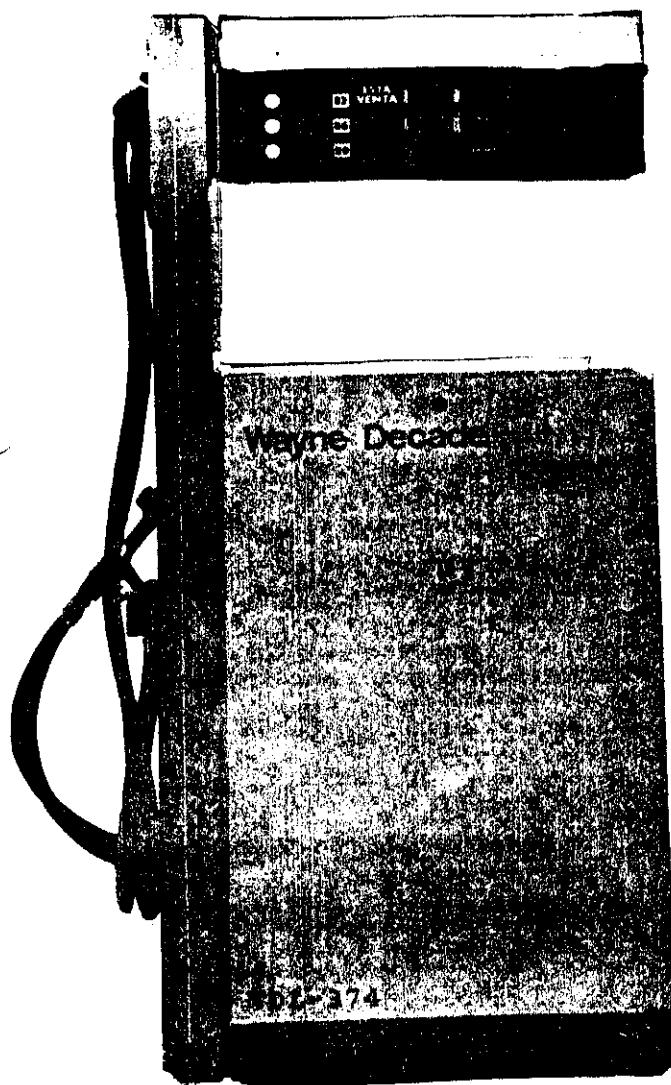


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FEB - 7 1985



SELF-SERVICE CONSOLE/pupitre de
commande pour libre-service